

ci-dessus, p. 88. Je suppose que le pacage, *fang* 坊, de *Si-tcheou*, situé hors de Chine, était considéré comme trop peu important pour que son directeur eût le titre d'Inspecteur.

- L.3. 領到 *ling-tao* "a ramené" est l'opposé de 領送 *ling-song* "a emmené"; voir l. 9-10.
- L.7. Je ne comprends pas le début de la ligne
K'iu 麴 était le nom de l'ancienne famille royale de *Kao-tch'ang*, voir ci-dessus, p. 83; il est naturellement impossible de dire si toutes les personnes de ce nom sont des membres de la famille royale.
- L.9. 腫 *tchong*, furoncle; voir *Chouo-wen*, s.v., qui le définit par *yong* 癰 furoncle.
- L.9-10. Les deux dates successives sont, la 1^{ère}, à l'encre rouge, celle du retour du cheval, et la seconde, à l'encre noire, celle du départ du même cheval; le même palefrenier, *Lei Tchong-yeou* l'avait emmené, 領送 *ling-song*, litt. "le conduisant accompagna", et le ramène, 領到 *ling-tao*, litt. "le conduisant est arrivé".
- L.17. 獸醫 *cheou-yi*, vétérinaire. Il n'est mentionné nulle part de vétérinaire dans le personnel des départements *tcheou* ou des gouvernements-généraux *tou-tou-fou*.
 目波斯 *Mou Po-sseu*. Dans le nom du vétérinaire, le caractère 目 n'est pas un nom de famille chinois et *Po-sseu* est le nom de la Perse à l'époque des *T'ang*. Je suppose que le nom signifie *Miuk* le Persan et a été fabriqué à la chinoise avec un nom de famille et un *tseu* de deux caractères, au moyen d'une partie du nom indigène du vétérinaire et d'un sobriquet d'origine.
 驢壹頭 "un âne". Les gens qui voyagent en poste ont droit suivant leur rang à un nombre plus ou moins élevé de chevaux ou d'ânes, voir ci-dessus, p. 90.
- L.19. 安西副大都護湯惠 *T'ang Houei* ou *T'ang Kia-houei* (l.41) fut nommé Vice-Grand-Protecteur-Général Pacificateur de l'Occident, *Ngan-si fou tou-tou-hou* en 717 (*Sin T'ang chou*, k. 215, 8a; CHAVANNES, *Documents sur les Tou-kiue Occidentaux*, p.78) avant le 7^e mois de cette année (*Tseu-tche t'ong-kien*, k. 211; CHAVANNES, *op. cit.*, p.284, n° 2); il avait le titre de *tsie-tou-che* 節都使 en 719 (CHAVANNES, *op. cit.*, 113; *Sin T'ang chou*, k. 22, 9a). A son passage par *Si-tcheou* le 1^{er} juillet 722 mentionné ici, il avait cessé de l'être puisqu'il est qualifié de *ts'ien* 前 "le précédent"; comme il voyage avec sa famille, *kia* 家, c'est-à-dire vraisemblablement ses domestiques plutôt que sa femme et ses enfants, et qu'il se dirige vers *Yi-tcheou*, c'est-à-dire prend la route de Chine, c'est évidemment son voyage de retour; il a dû quitter son poste quelques jours plus tôt. Il avait succédé à *Kouo K'ien-houan* 郭虔瓘 qui tenait ce poste en 716 (*Sin T'ang chou*, k. 126, 5b; CHAVANNES, *op. cit.*, 81, n.1); il semble avoir eu comme successeur *Tchang Hiao-song* 張孝嵩 qui était encore Commissaire Impérial *tsie-tou-che* de *Pei-t'ing* au 8^e mois de 722 (*Tseu-tche t'ong-kien*, k. 212, 15b; CHAVANNES, *op. cit.*, 150), quelques mois après son départ, et fut nommé gouverneur de *T'ai-yuan* à la fin de 723. Celui-ci fut à son tour remplacé, après un intervalle de quelques mois, par *Tou Sien* 杜暹 au début de 724 (*Tseu-tche t'ong-kien*, k. 212, 16a). Le titre de Vice-Protecteur-Général ne doit pas induire en erreur: il n'y avait pas de Protecteur-Général en titre au-dessus de *Tou Sien* et je crois bien qu'il en était de même pour *T'ang Kia-houei*.
 Le nom *T'ang Houei* 湯惠 (l. 19) à côté de *T'ang Kia-houei* 湯嘉惠 (l. 41, et *Sin T'ang chou*, *loc. cit.*) n'est pas dû nécessairement à une faute de copiste: on trouve souvent dans les documents des *T'ang* des fonctionnaires qui signent tantôt des deux caractères de leur nom personnel, tantôt du second caractère seul (mais jamais du premier), voir n° 268. Il semble qu'à cette époque, où les noms personnels de deux caractères ne sont pas encore la règle, le second caractère soit seul le vrai nom personnel et le premier soit seulement une sorte de caractère de bon augure intermédiaire entre le nom de famille et le nom personnel, exactement comme dans les noms personnels des Annamites d'aujourd'hui.
- L.28. 解退 *kiai-t'ouei* "relevé de maladie" litt. "dégagé par une suee", *kiai*, qui fait "reculer", *t'ouei*, la maladie. — 健兒 *kien-eul* "un Brave", voir l. 32.
 頭 *t'ou*: la numérale ordinaire des chevaux est *p'i* 匹 ou 疋 qu'on trouve régulièrement dans ce document; *t'ou* apparaît quelquefois tantôt pour des ânes (et il est à sa place), tantôt comme ici pour un cheval. Il doit y avoir une raison à ce changement de numérale, mais je n'ai pu la découvrir.
- L.32. 伊吾軍健兒 "Les Braves du camp retranché de *Yi-wou*". Le camp retranché, *kiun* 軍, est la plus importante des quatre sortes de fortifications de frontières, les autres étant le fort, *cheou-tchou* 守捉, la citadelle, *tch'eng* 城, et la forteresse, *tchen* 鎮 (*Sin T'ang chou*, k.50, 4a). Le camp retranché de *Yi-wou* était situé à 300 *li* au nord-ouest de la préfecture de *Yi* (Hāmi), au bord du fleuve *Kan-lou* 甘露 (*Sin T'ang chou*, k. 40, 10b), au nord des monts *Che-lo-man* 時羅曼 (*Yuan-ho kiun-hien tche*, k. 40, 10a), c'est-à-dire de la partie orientale des Monts *T'ien-chan*. Ce camp était donc dans la région du lac Barköl.
 Le nom de "Braves" *kien-eul* paraît avoir été donné à l'époque des *T'ang* à des soldats levés spécialement pour une campagne déterminée, sortes de volontaires recrutés exprès (et non par un appel régulier de miliciens *wei-che* de la région) et formant des corps particuliers, comme par exemple les 100.000 *kien-eul* levés en 751.
- L.39. 寄留. Cette ligne n'est pas suivie de la ligne à l'encre rouge notant le retour du cheval ramené par son